Arrêté ministériel portant nomination des membres et du Président du Conseil d'appel des allocations d'études

A.M. 20-01-2026 M.B. 02-02-2026

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 12, §2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, §1er, 10° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française,

Arrête :

Article 1er. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil d'appel des allocations d'études :

A. Membres effectifs :

1° un membre représentant l'enseignement WBE :

- Madame France BOUVEZ.

2° un membre représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Monsieur Alain WILKIN.

3° un membre représentant l'enseignement libre subventionné confessionnel :

- Madame Françoise SAPPIA-ARNOULD.

4° un membre représentant l'enseignement libre subventionné non confessionnel :

- Madame Ghislaine VIRE.

5° deux membres représentant le Ministre en charge des allocations d'études :

- Madame Hélène BLANPAIN ;

- Madame Stella MATTERAZZO.

6° deux membres représentant l'organisation représentative des étudiants (Fédération des Etudiant(e)s Francophones) :

- Madame Audrey COLPAERT ;

- Monsieur Kirill DOLGUIY.

B. Membres suppléants :

1° un membre représentant l'enseignement WBE :

- Madame Laurence DENIS.

2° un membre représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Madame Vincianne LEGROS.

3° un membre représentant l'enseignement libre subventionné confessionnel :

- N.

4° un membre représentant l'enseignement libre subventionné non confessionnel :

- Madame Fatou DIEME.

5° deux membres représentant le Ministre en charge des allocations d'études :

- Monsieur Lucas VAN MOLLE ;

- Madame Olivia BODART.

6° deux membres représentant l'organisation représentative des étudiants (Fédération des Etudiant(e)s Francophones) :

- Monsieur Quentin MONNIER ;

- Madame Chloé TYOU.

Article 2. - Madame Marianne THOMAS, Substitut de l'auditeur du travail de Bruxelles honoraire, Magistrate suppléante est nommée en qualité de Présidente du Conseil d'appel des allocations d'études. Madame Chantal BOURGEOIS, Vice-Présidente et Juge d'instruction émérite au Tribunal de Première Instance de Namur, Magistrate suppléante est nommée en qualité de Présidente suppléante du Conseil d'appel des allocations d'études. Monsieur

Jean DE CODT, Président de section à la Cour de cassation est nommé en qualité de second Président suppléant dudit Conseil d'appel.

Article 3. - L'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 25 janvier 2026.

Bruxelles, le 20 janvier 2026.

Pour la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

Le Directeur général,

E. GILLIARD